

À la gérance
XY SA

Secrétaire du bureau électoral:
Rolf Bolliger

044 268 90 62
rolf.bolliger@pkshp.ch

Dietikon, 12 avril 2019

Élection d'un/e remplaçant/e à la représentation des employeurs au sein du Conseil de fondation de la caisse de pension SHP pour la durée résiduelle du mandat 2019–2022

Mesdames, Messieurs,

Madame Jeanine Luder, élue de nouveau au Conseil de fondation au printemps 2018 pour la période de mandat actuelle et représentant les employeurs, vient de résilier les relations de travail qui la liaient à la Rehaklinik Zihlschlacht AG et démissionne par conséquent du Conseil de fondation au 30 avril 2019.

Conformément aux articles 7 et 6 du règlement des élections au Conseil de fondation, ce dernier est tenu de vous proposer un/e remplaçant/e à élire, pour la durée résiduelle du mandat. Lors de sa réunion du 28 mars 2019, le Conseil de fondation a décidé de vous recommander d'élire la personne suivante pour la durée résiduelle du mandat 2019–2022:

Fredy Zahner CFO, Rehaklinik Zihlschlacht, Zihlschlacht

Né en 1971, Fredy Zahner habite à Stettfurt.

Il est économiste d'entreprise diplômé ESCEA, mais aussi titulaire d'un diplôme fédéral d'expert en finance et controlling. Fredy Zahner dirige, depuis avril 2017, les finances et l'administration de la Rehaklinik Zihlschlacht AG.

Dans ses fonctions précédentes, Fredy Zahner a déjà travaillé dans le domaine de la prévoyance professionnelle. D'octobre 2005 à mars 2017, il a ainsi été directeur général et membre du Conseil de fondation d'une « petite » caisse de pension indépendante et a également représenté l'employeur à l'Assemblée des délégués d'une caisse de pension cantonale de 2008 à 2017.

En plus de ses activités en tant que membre du Conseil de fondation de la SHP, Fredy Zahner propose également de s'engager et de siéger dans la Commission de placement de la SHP.



Vous pouvez soumettre au secrétariat d'autres candidatures par écrit (Caisse de pension SHP, case postale, 8953 Dietikon) dans un délai de deux mois, c'est-à-dire **d'ici au 15 juin 2019 au plus tard** (le cachet de la poste faisant foi).

 *Nous vous rappelons qu'en vertu de l'art. 2 et l'art. 6, al. 2, du règlement des élections au Conseil de fondation, une entreprise disposant déjà d'un/e conseiller/ère de fondation (qu'il s'agisse d'un représentant des employé/es ou des employeurs) ne peut désigner un/e autre candidat/e.*

Si aucune autre candidature n'est reçue à la date susmentionnée, la personne proposée par le Conseil de fondation sera considérée comme étant élue.

Le secrétaire du bureau électoral, Rolf Bolliger (tél. 044 / 268 90 62, rolf.bolliger@pkshp.ch), se fera un plaisir de répondre à toutes vos questions.

Avec nos cordiales salutations

Caisse de pension SHP
Bureau électoral

Markus Meyer
Président

Anneliese Seiler
Vice-présidente